Communiqué de la fédération France Victimes

Le 12 juin 2020

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AGÉES

Les seniors victimes de maltraitances et de violences ne peuvent plus être des « sous-citoyens »

Le 15 juin a lieu la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. La fédération France Victimes alerte sur les « sous-droits » de facto des seniors ne pouvant pas toujours se rendre à la police ou à la gendarmerie pour porter plainte. Elle fait des propositions pour leur permettre de s'exprimer et d'être mieux accompagné.e.s par les associations d'aide aux victimes.

La fédération France Victimes, 132 associations partout en France, a accompagné en 2019, près de 20 000 seniors (+65 ans) victimes, 2 400 de violences intrafamiliales et 154 séniors victimes de violences dans des établissements. Durant le confinement, la fédération n'a pas constaté d'augmentation. Ces chiffres sont sans doute trompeurs, puisque les séniors sont très peu informés et n'ont pas toujours les moyens de signaler les faits de violences dont ils sont victimes, en particulier dans les établissements pour personnes âgées.

C'est pourquoi la fédération France Victimes propose :

- de rendre obligatoire une information visible dans les lieux accueillant les personnes âgées (établissements, Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), association de seniors…) avec un numéro d'appel pour signaler les faits dont elles sont victimes ;
- de rendre obligatoire la nomination et la formation des référents « victimes » qui seraient habilités à signaler des faits et à recueillir des révélations du résident, de sa famille, ou de membres de l'établissement, et à mettre en place, si le cas le nécessite, une mise sous protection urgente ;

- de rendre systématique une demande d'évaluation des besoins spécifiques de protection de la victime âgée suite à un dépôt de plainte ou un signalement.

La fédération France Victimes est particulièrement sensible aux violences à l'encontre des séniors, qui doivent pouvoir être reconnus et pris en charge comme chaque citoyen. Elle travaille dans cet objectif avec les services ministériels. **Elle met également aujourd'hui en place un groupe de travail sur l'adaptation des politiques publiques d'aide aux victimes à ces personnes âgées**, afin de leur permettre d'être accompagnées comme toute autre personne victime de manière adéquate.

La **Fédération France Victimes** a été **créée en 1986** par la volonté de Robert Badinter.

Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

France Victimes est aujourd'hui présidée par Madame **Maryse LE MEN REGNIER**, engagée auprès de la fédération depuis plus de 15 ans.

France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :

- ➢ **Procéder à des EVVI** (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

- ➢ **Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire**, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui **regroupe 132 associations d'aide aux victimes** réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

Relations médias pour la fédération France Victimes :
Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58
Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85